

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le jeudi 6 décembre 2018 à 17 h à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
Monsieur Jean-Pierre Soucy	Conseiller
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Manon Jobin	Directrice générale et greffière par intérim
--------------------	--

EST ABSENT

Monsieur Carl Trudel	Conseiller
----------------------	------------

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (17 h)**

18-12-275 **ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté,

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Résultats d'ouverture des soumissions et octroi du contrat pour l'acquisition d'un système de sonorisation pour le préau
3. Fermeture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE SONORISATION POUR LE PRÉAU**

18-12-276 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a procédé à un appel d'offres sur invitation conformément à l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a déposé sa soumission en date du 22 novembre 2018 avant 11 h, tel qu'exigé dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la proposition déposée est conforme aux exigences du devis de soumission;

CONSIDÉRANT QUE le montant pour le premier volet permettant une sonorisation sous le préau s'élève à 22 062.60 \$ (taxes nettes) et qu'une somme de 21 495 \$ avait été prévue au budget de l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE le montant pour le second volet permettant une sonorisation à l'extérieur du préau s'élève à 13 018.76 \$ (taxes nettes);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un système de son auprès de l'entreprise SDT Sonorisation au coût de 35 081.36 \$ (taxes nettes), tel que soumis dans leur proposition.

QUE la somme de 21 495 \$ soit prise à même le poste budgétaire 23 08000 725 « *Logiciel et équipement loisirs* » tel que prévu lors de l'élaboration du budget 2018;

QUE le solde restant soit pris à même le poste budgétaire 55 99100 00 « Surplus accumulé non affecté ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire lève la séance à 17 h 01.

En signant le présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Manon Jobin
Directrice générale et greffière par intérim